# ANNONCES JUDICIAIRES.

## VENTES PAR LE SHERIF

**Max Freund & Co. vs. D. Cohn.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3492.—En vertu d'un writ de Seri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 novembre 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de D. Cohn, défendeur dans et à la succession de son père, Joseph Cohn, No 6103 du dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans ; les dits droits, titres et intérêts, étant un quatrième indivis de ladite succession, à laquelle les propriétés ci-après décrites en font partie, conformément à un inventaire déposé dans les archives de ladite succession.

1° Sept lots de terre, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par L. Surgi, le 2 janvier 1837, comme Nos sept, huit neuf, dix, onze, douze et treize de l'Ilot vingt-un, bornés par les rues Magasine, Valence, Live Oak et Bordeaux. Les lots sept, huit, neuf et dix ont chacun vingt pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds, entre lignes parallèles ; le lot No dix forme l'encoignure de rues Live Oak et Bordeaux. Les lots onze, douze et treize ayant chacun trente pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations et dépendances.

2° Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue de la Louisiane, les rues Dolhonde, Magasine et Constance, désignés par les numéros quatre, cinq, six et sept sur le plan numéroté cent, cinq, six et sept sur le plan numéroté quarante neuf, déposé à l'étude de E. J. Gottschalk, anciennement notaire, mesurant chacun vingt-six pieds six pouces et deux lignes de face à l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un terrain situé dans le Quatrième District, dans l'Ilet numéro cinquante-deux, borné par les rues Deuxième, Troisième, Laural et Live Oak, désigné par le numéro neuf sur un plan par H. Grant, voyer le 30 mai 1843, déposé en l'étude de L. K. Kenny, notaire, mesurant vingt-six pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent sept pieds et quatre pouces sur un côté, lequel sépare du lot numéro dix, et cent onze pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro huit.

5° Un terrain numéro neuf, Premier District, dans l'Ilet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Commune, sur un plan par H. Grant, du 12 janvier 1852, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, mesurant vingt-quatre pieds au pouce et une ligne de face à la rue Fulton, vingt quatre pieds deux pouces et cinq lignes et demie de face à la rue Front, sur cent vingt pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro huit et cent vingt deux pieds sept pouces et deux lignes de profondeur face à la rue Gravier ; ainsi que propriété à trois façades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

5 oct—5 12 19 26. 2 7 nov

**Marie Robert vs Mme M. Doucon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6714.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 novembre 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Chartres, Bienville, St Philippe et Royale ; le dit terrain mesure trente-cinq pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, et étant en même propriété que la défenderesse Mme Mathilde Doussan a acquise en vertu d'un partage extrajudiciaire du 12 décembre 1881, notaire Decoscul.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilot, étant composée de la profondeur de la propriété ci-dessus désignée, au pied français, trente-cinq pieds de face sur la dite rue de Chartres sur une profondeur de cent vingt pieds et seulement partie et à Mme Mathilde Troxler, épouse d'Edmond Bonial. Laquelle dite portion de terre qui est formée sur la ligne du fond dudit lot et s'étendant vers la rue Chartres, mesurant au pied français vingt-cinq pieds de face à chaque des lignes du côté dudit lot sur une profondeur égale à toute la largeur du dit terrain qui est de trente cinq pieds au pied français, ou trente sept pieds et quatre pouces plus ou moins au pied américain.

Et étant la même propriété qui a été acquise par ladite défenderesse Mme Mathilde Doussan de Mme Elisabeth Ravet, veuve de Pierre Delanne, par acte pardevant Odelphonse Drouet, alors notaire en cette ville, en date du 12 juin 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

7 oct—7 14 21 28 nov 4 7

**Charlotte Pillet et mari vs James H. Knapp.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4821.—En vertu d'un writ de Seri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilot borné par ses rues Première, Philip, Coliseum et Philippine, ledit lot de cinquième de l'encoignure de la rue Philip, mesurant vingt-neuf pieds six pouces quatre lignes de face à la rue Coliseum sur une profondeur de cent trente-neuf pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

5 oct—5 12 19 26, nov 2 7

**Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Emma Pollock.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6663.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 28 octobre 1882 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, vues, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Lesseps entre les rues Mandeville et Marigny, dans l'Ilet borné par les rues ci dessus mentionnées et les rues Peters, désigné par un plan annexé à un acte passé pardevant Joseph Cavilier, notaire, en date du 22me jour de février 1859, comme lot cinq et mesurant au pied français vingt huit pieds de face à la rue Lesseps sur une profondeur de soixante pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les soixante-dix huit actions (78) du fonds hypothécaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à soixante-treize (73) actions du fonds hypothécaire y attachées.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de trois mille quatre-vingt-dix piastres, ($3390) échéant le 1er décembre 1882 et mentionnant que ce ornement la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être libéré par ledit acquéreur. Ladite Hypothécaire par bail à la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 26me jour d'avril 1846, pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville et avec l'acte de vente du shérif.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

26Sept—oct 3, 10, 17, 24, 28

**Mme Rebecca Hoyle vs Chas. G. Schultz.**

ANCIENNE SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9427. — maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6715—En vertu d'un writ de Seri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 24 octobre 1882. A midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Sept certains lots de terre dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Bienville, Douane, Helena et St Anthony, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, neuf et dix sur un plan marqué numéro cinq, déposé à l'étude de James D. Augustin, notaire en cette ville pour valoir et servir en date du soixante jour de mars 1869 et qui mesure comme suit :

Les lots trois, cinq, sept et neuf mesurant chacun trente et un pieds entre pouces et cinq lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes chacun, les seize numéros quatre, six, et dix mesurant chacun trente et un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes chacun entre lignes parallèles, le lot numéro dix formant encoignure des rues Douane et Helena.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

5 oct—5 12 19 26, nov 2 7

**Mme Hélène Boudousquié vs Mme Mathilde Doussan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6715.—En vertu d'un writ de Seri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 24 octobre 1882. A midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Sept certains lots de terre dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Bienville, Douane, Helena et St Anthony, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, neuf et dix sur un plan marqué numéro cinq, déposé à l'étude de James D. Augustin, notaire en cette ville pour valoir et servir en date du soixante jour de mars 1869 et qui mesure comme suit :

Les lots trois, cinq, sept et neuf mesurant chacun trente et un pieds entre pouces et cinq lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes chacun, les seize numéros quatre, six, et dix mesurant chacun trente et un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-huit pieds trois pouces et quatre lignes chacun entre lignes parallèles, le lot numéro dix formant encoignure des rues Douane et Helena.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

5 oct—5 12 19 26, nov 2 7

# VENTES A L'ENCAN.

**AR JAS. P. GUINAULT.**

**Vente pour le compte d'un premier acquéreur.**

**Propriété de valeur formant encoignure aux rues Claiborne et Lapeyrouse, occupée par M. A. Gamotta, comme pharmacie, et vis-à-vis du marché St-Bernard.**

Succession de dame veuve Eugène Knockhart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—division C—No 6288.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 octobre 1882. Il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 septembre 1882, la propriété suivante, savoir—

**Un lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilot triangulaire renfermé par le Chemin du Bayou, les rues Esplanade, Johnson et Gravier, désigné par la lettre A, lequel lot de terre mesure 61 pieds de face au Chemin du Bayou et s'étendant en profondeur du dit Chemin du Bayou à la rue de l'Esplanade 51 pieds 4 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rue Johnson et 37 pieds sur la ligne vers la rue Galvez.

**Conditions—Comptant.**

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant 10 pour cent sur le prix de vente pour garantir l'adjudication.

16 sep—16 23 30—7 14 21 oct

**Propriété de valeur dans le 4ème District, rue Félicité No 226.**

**Succession de John Ross.**

**No 6582. Division B. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 21 octobre 1882. Il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 septembre 1882, la propriété suivante, savoir—

**Un lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilot triangulaire renfermé par le Chemin du Bayou, les rues Esplanade, Johnson et Gravier, désigné par la lettre A, lequel lot de terre mesure 61 pieds de face au Chemin du Bayou et s'étendant en profondeur du dit Chemin du Bayou à la rue de l'Esplanade 51 pieds 4 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rue Johnson et 37 pieds sur la ligne vers la rue Galvez.

**Conditions—Comptant.**

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant 10 pour cent sur le prix de vente pour garantir l'adjudication.

16 sep—16 23 30—7 14 21 oct

**Succession de Michel de Armas, No 6615,—Division E.**

**Résidence à étage, rue Espagne, No. 60.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, ainsi Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 octobre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. A. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 septembre 1882,—siégeant à la place de l'Honorable A. L. Lazarus, juge de la dite Cour, Division E, malade, absent en congé, la propriété suivante à savoir :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilot compris entre les rues Espagne, Mandevil le, Royale et Chartres. Lequel lot de terre mesure 40 pieds de face à la rue d'Espagne et 160 pieds de profondeur. Ensemble une résidence à étage retirée de la rue, couvre en ardoise, ayant huit chambres, quatre au rez-de-chaussée et quatre au-dessus avec balcon sur la façade, une autre bâtisse basse attenant à la maison, couverte en ardoises ayant deux chambres, une citerne, un réservoir en fer, hydrant, lieux d'aisance, lavoir, cour carrelée, partie en briques et pierres.

A 1187—Une montre en or et une chaîne en or.

Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le produit de la vente.

13 sept—13 16 23 30 7, 14 oct

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Maximilian Martin.**

No 26—Vingt-quatrième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Plaquemines.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. E. Livaudais, juge de la vingt-une Cour de district judiciaire, Paroisse de Plaquemines en date du 20 septembre 1882 et rendu dans la susdite succes. ion, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montreuil, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Desire, Lafayer, Pilade et Clouet, mesurant 70 pieds 8 pouces de face à la rue Desire, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, au pied américain, et formant une partie des lots Nos 1 et 2 du Ilot No 6, sur un plan du dit faubourg dressé au bureau de O. de Armas, notaire en cette ville, conformément à l'acte du 22 juin 1831. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie résidence cottage, partie en briques avec mansarde, ayant un corridor central 5 chambres en haut de la mansarde, et une cuisine en bois à deux étages derrière.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Washington, dans cette partie qui comprenait auparavant une partie de l'habitation Duvalde, dans l'Ilet poinçé par les rues Independance, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par « No 1 de l'Ilet No 4 sur un plan dressé le 31 mars 1835 par Joseph Pilié, voyer de cette ville et déposé pour référence au bureau de Félix De Armas, ancien notaire, mesurant au côté de la rue Royale, du pied américain 45 pieds 8 pouces de face à la rue Independance sur 95 pieds de profondeur et de façade à la rue Royale, étant le premier le coin des deux rues. Ensemble avec les aisances qui y trouvent ainsi que les dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Termes et conditions—Une moitié en tout comptant ou gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à 8 par an de date, avec toutes les clauses usuelles de sûreté, de non aliénation et autres, au choix du vendeur, et en cas de procès, assurance et transfert des polices aux vendeurs. Les acquéreurs fourniront un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 oct—7, 14, 21, 28, 4, 11 nov

PAR HOEY & O'CONNOR,

**Magasin à trois étages et en briques,**

No 20 Bank Place.

**Succession de Lafayette Folger,**

No 6338, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau : No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 14 octobre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 août 1882, il sera vendu à l'encan la propriété de vente suivante à savoir :

Le magasin en briques à trois étages No 20 Bank Place, dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par Bank Place, Magasine, Gravier et Natchez et lots désigné par le No 2, et mesure au pied américain 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la dite Bank Place, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 77 pieds 1 pouce sur la ligne la plus près de la rue Natchez et 77 pieds de profondeur sur cote opposé et la plus près de la rue Gravier et touchant dans le fond au magasin No 41 de la rue Magazine.

Conditions de la vente, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour les la vente.

Acte de Vente aux frais de l'acquéreur, pardevant André Hoey, Jr., notaire

10 sept—10, 16, 23, 30—oct 7, 14.

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Henry Jaughist vs Jean Dubarry.**

Le même vs le même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 2349 et 2350—En vertu de deux writs de Seri facias, à moi adressés par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 11 octobre 1882, à 12 heures du matin—

Une jument baie, une charrette à quatre roues pour bouchier, portant le numéro de licence 3777, et un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable.

Larocht—1 6 11

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Veuve Julie Tapres.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6763—Division D—Attendu que F. Wills, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feue Mme Veuve Julie Tapres, décédée intestat, et à ce par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7 oct—7, 11, 15

**Succession de Simon Budd.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 6613—Division D—Avis est par le présent donné à tous ceux de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par E. Eurlete Moise, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

6oct 6 10 14

**François Escarragueil vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6002 Division E. Avis est par le présent donné à tous créanciers de François Escarragueil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'elles en ont, pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinot, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3oct—3 7 12

**Une Propriété améliorée d'encoignure de l'intérieur dans le Deuxième District, formant l'encoignure des rues Marais et Dumaine.**

**Succession de Martin Jung ou Young et Margarette Ammer sa femme de première noce et femme de deuxième noces de Ludwig Raymond.**

**Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 6450**

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 novembre 1882, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles sur la rue St-Charles entre Gravier et Commune en vertu d'un et confirmément à un jugement signé et rendu le 27 Septembre 1882 par l'hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en remplacement de l'Honorable H. B. L. Lazarus juge de la dite Cour Divisions E, maintenant en congé, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans la partie du lot designé par le numéro six dans l'Ilot No 51, borné par les rues Marais, Dumaine, Tremé et St-Aime, le dit lot de terre vendu à l'encan la propriété de rues Dumaine et Marais, et mesure au pied français cent pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent pieds de rue Marais.

Les authorisations comprennent une maison en bois retirée de la rue avec 4 chambres, parquets, cour avec lavoir, et l'encoignure et un dépôt en bois et autre bâtisses, etc., etc.

Conditions—comptant à la vente.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 Sept.—oct. 37 14, 21, 28—nov. 4

**ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE**

**de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris**

La **Pepsine** possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'Élixir agréable au goût, elle guérit ou prévient :

| | |
|---|---|
| les Mauvaises digestions ; | les Gonflements d'estomac, |
| les Nausées et Vomissements, | les Gastrites, |
| les Crampes d'estomac. | la Migraine, |
| | les Gastralgies, |
| | les Maladies du foie |

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

**MALADIES DE POITRINE**

**SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris**

Ce Sirop, remède le plus efficacement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On évite le public si on inclut donne pas un Elixir ou sirop qui lui sera présenté avec la signature de GRIMAULT & Cie.

Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit :

| | |
|---|---|
| les Bronchites, | la Consomption, |
| les Catarrhes, | la Phthisie. |

et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

*Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris*
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

**VÉRITABLE PURGATIF LEROY**

**En Liquide et en Pilules**

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques des surtout des maladies épidémiques, telles que : Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

*Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy ci-contre :*

Leroy

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DE SEINE, PARIS

**Sparadrap Révulsif**

AU THAPSIA

Formule du Codex

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations de même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, est tardera par à vulgariser son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc., en un mot, dans tous les cas où la médecine veut obtenir une révulsion externe.

Pour un pot de Pommade de 6 Francs, 4 fr. 50

VENTE EN GROS
Chez DESNOUX & Cie, quai d'ANGELIN
17, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DÉTAIL : Chez tous les Pharmaciens

CETTE HUILE EST LA SEULE APPRÉCIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS

**HUILE DE ROCQUE**

HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES

EXPÉDIÉE DANS TOUS LES HÔPITAUX DE PARIS

*Supériorité reconnue*

Même Odeur et même Goût

MÉDAILLE D'ARGENT

DÉPÔT GÉNÉRAL A PARIS :

BUGHAMP, Pharmacien,
19, rue des Blanchers
(Nouvelle-Orléans : Carrouché, Rivet, Rue et Co)

**Vin de Quinquina Ferrugineux**

**AU MALAGA**

**de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris.**

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le **Phosphate de fer**, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les *Pâles couleurs*, l'*Anémie*, l'*Irrégularité de la menstruation*, le *Manque d'appétit* et les *Douleurs d'estomac* auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

**SANTAL MIDY**

L'essence de santal Midy de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copaïba et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.

Dépôt : Phie L. RIVET, 113, r. de Pt-St-Honoré, Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

# VENTES A L'ENCAN.

**PAR J. V. GOURDAIN.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés de valeur améliorées et bien situées dans le Troisième District.**

**L'emplacement bien connu No 57 rue des Champs Elysées, occupé pendant plus de 30 ans par James Gibney, Entrepreneur de Pompes Funèbres, et maintenant occupé par M. François Dufrêche, pour le même genre d'affaires.**

**La Jolie résidence cottage No 75 rue Enghien.**

**La maison à deux étages No 196 rue Casacalvo.**

**Vente pour effectuer un partage entre héritiers.**

**Mme J. Markey et als. vs. Mme William Hannon.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No 5,685.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureaux No 56 rue Royale.—SAMEDI, 11 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 août 1882, il sera vendu à l'encan la propriété de vente suivante à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la Troisième District de cette ville, Faubourg Marigny, dans l'Ilot compris entre les rues Champs Elysées, Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo et Marigny et désigné par le lot No 93 sur un plan dudit faubourg, ledit lot mesure au pied américain, selon un plan particulier dressé par C. A. De Armas, déposé voyer gé éral, en date du 4 mai 1860, 54 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 155 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne plus près de la rue de Chartres et 155 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté opposé.

Les améliorations comprennent une maison à un étage contenant un grand corridor, 2 chambres, 2 cabinets, galerie, etc ; une cuisine à deux étages contenant 3 chambres et l'étage inférieur et 2 à l'étage supérieur, 2 hangars, 1 écurie pour 10 chevaux, cuve, eau d'aisance, etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 31 décembre 1884, au taux de $300 par an payable mensuellement à raison de $25 par mois avec le droit et le privilège au locataire à l'expiration du dit bail de le renouveler pour 5 ans de plus aux mêmes charges et conditions.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Royale ou Casacalvo, Esplanade et Gravier, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale ou Casacalvo, sur 95 pieds de profondeur en lignes parallèles et à pied américain.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages ayant 2 chambres à l'étage inférieur et 2 à l'étage supérieur, cuve et eau d'aisance.

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs à ordre propre et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les immeubles vendus à raison de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, assurance des propriétés pour montant des sommes représentées par les billets, transfert des polices d'assurance au détenteur des dits billets, insertion de la clause en marché de la présente vente de toutes les taxes pour l'année 1882, et de déposer entre les mains du détenteur dix pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication. Si l'acquéreur négligeait de se conformer à toutes les conditions de l'adjudication et de passer la vente dans les quinze jours qui suivront celui de l'adjudication, il sera censé en défaut par le seul fait de son négligence sans autre formalité.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

30Sept- Oct 7, 14, 21, 28.

# CHEMINS DE FER

**Star and Crescent Route.**

**VOIE FERRÉE**

—ENTRE—

**La Nile-Orléans et Houston,**

—COMPOSÉE—

**DU CHEMIN DE FER MORGAN LOUISIANE ET TEXAS, CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE, CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.**

| DEPARTS. | ARRIVÉS. |
|---|---|
| Nile Orléans à 4.7. M | A Houston. 6.45 A. M |
| Houston .. 0.30 P. M. | Nile-Orléans 4.25 P. M |

**Chars dorlotte entre la Nile-Orléans et San Antonio.**

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston cette voie, 23 HEURES. Billets vendus et char-dortoire à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magasin et Natchez.

G. A. WHITNEY & CIE.,
Directeurs.

17mai—1an

**Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique.**—A partir du 1er février 1882, la susdite Compagnie se servira de son propre bateau passeur, le **Gentilhomme**, recouvert et disposant d'et et passagers au débarcadère de la Compagnie, sur le fleuve, à l'extrémité de la rue Terpsichore.

Les trains partiront du débarcadère (rue Terpsichore) à 7.30 heures a. m., pour Donaldsonville, Plaquemine, Grosse-Tête, Rosedale, Atchafalaya, et les stations intermédiaires faisant jonction à Baton-Rouge, avec le bateau à vapeur **Morning Star** pour tous les points de la main jusqu'à Bayou Sara. De retour l'arrivera à 7 heures P. M., et le bateau-passeur **Gentilhomme** traversera fret et passagers.

H. S. MORSE,
Sur intendant.

28 mai—1 an

**Chemin de Fer Pontchartrain.**

**HEURES DE DEPART ET D'ARRIVÉE.**

MILNEBURG.

A partir de VENDREDI, 22 sept, les trains partiront comme suit :

TOUS LES JOURS.

| De la ville. | De Milneburg. |
|---|---|
| 6:22, 8:00, 9:32 10:52 a. m. | 5:57, 7:00, 8:37, 10:12, 11:30 a. m. |
| 1:00, 2:14, 3:14, 4:20 p. m. | 1:42, 2:42, 3:47, 4:52 5:37 p. m. |
| 6:54, 8:10, 9:24, p. m. | 6:22, 7:27, 8:52, p. m. |

Les trains de 6:32 h. a. m. et de 1 h., 8:10, p. m. partiront de la gare de la rue du Canal.

Les trains de 8:00 a. m. partiront du dépôt de la rue du Canal les Mercredi et Dimanche seulement.

Les trains de 5:37 p. m. partiront du dépôt de la rue du Canal les Mercredis seulement.

Les trains de 7:02 a. m. partiront du dépôt de la rue du Canal les Dimanche à 7:02 a. m.

Un train spécial partira du dépôt de la rue du Canal partira les Mardis, Vendredis et Samedis à 4:00 p. m.

Le Dimanche, les trains partiront d'après le tableau ci-dessus jusqu'à 2 p. m. ensuite toutes les 30 minutes jusqu'à 7:30. Le dernier train partant du Lac à 8:52 p. m.

Les heures sont celles de la ville.

16 mai— J. T. HARAHAN, Président

**Bureau de la Compagnie en New Orleans City Railroad, No 122 rue du Canal—Nile-Orléans, 2 avril 1882.**

**Heures de départ des trains du Lac**

LES dimanches, les trains partiront de la ville pour West End toutes les heures jusqu'à 2 heures de l'après midi. Après 2 heures, ils partiront toutes les vingt